



MESSAGE AUX PRATICIENS HOSPITALIERS



Ces dernières semaines, j'ai visité nombre d'hôpitaux publics, discuté avec les personnels soignants et non soignants, appris beaucoup au contact de nombre d'entre vous dans différents services.

Un premier constat s'impose :

Les tensions budgétaires sont telles que la dégradation des conditions de travail est forte, que les problèmes d'effectifs sont nombreux, que l'on demande à l'hôpital public d'être un pôle d'excellence sans lui donner les moyens nécessaires.

Que l'hôpital soit bien géré, c'est une chose, qu'on y introduise des critères de rentabilité en est une autre, incompatible avec les missions de service public.

C'est pourquoi, il nous apparaît par exemple indispensable de revoir les modalités de financement de l'hôpital public, la tarification à l'activité ne devant pas s'appliquer à toutes les activités hospitalières.

C'est pourquoi également il nous apparaît essentiel que les praticiens hospitaliers puissent conserver leur indépendance professionnelle, qui est une des conditions pour que la qualité des soins ne s'efface pas derrière des normes, par définition arbitraires, quand elles découlent d'orientations budgétaires restrictives.

Quotidiennement, le Syndicat national des médecins hospitaliers FO défend vos droits, défend votre indépendance professionnelle, défend une conception républicaine du service public hospitalier, un service public qui, aujourd'hui, doit beaucoup à la conscience professionnelle de toutes et de tous. La république c'est aussi l'application du principe d'égalité de droit, cela vaut pour l'accès aux soins, cela s'exprime aussi par votre statut de praticien hospitalier.

Alors, faites confiance lors des élections professionnelles vous concernant au SNMH-FO. Vous défendrez vos droits et vous marquerez votre attachement indéfectible à une conception de l'hôpital public dans laquelle votre indépendance professionnelle est une garantie républicaine.

*Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général*

Elections professionnelles, l'occasion pour les médecins de dire :

“assez de ces réformes”



*Nous avons
des revendications
en termes de carrières,
de postes, de retraites*

Prochainement, du 28 novembre au 19 décembre 2011, tous les praticiens hospitaliers titulaires et les hospitalo-universitaires titulaires PU-PH et MCU-PH sont appelés à voter pour élire leurs représentants à la **Commission statutaire nationale**.

Les praticiens hospitaliers (PH) voteront aussi pour élire leurs représentants à leur conseil de discipline.

Ainsi plus de 40 000 PH et près de 7 000 médecins hospitalo-universitaires sont appelés à désigner leurs représentants.

Ces élections sont organisées pour la première fois par le Centre national de gestion (CNG). Elles auront lieu de façon exclusive, par un vote électronique, via Internet.

Les dernières élections de nos représentants à ces instances ont eu lieu en 2005.

Depuis, il n'y a jamais eu autant de changements dans les hôpitaux et dans les facultés de médecine : l'instauration de la nouvelle gouvernance, la modification du financement avec la T2A ; l'application de la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST) dite "loi Bachelot" et ses suites que sont la réforme de la médecine légale, la loi relative à l'organisation de la médecine du travail, la loi relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, et les restructurations dans tous les hôpitaux.

Déjà en 2005 la prise en charge des patients demandait d'énormes efforts aux médecins hospitaliers pour répondre aux besoins des malades.



Mais aujourd'hui, deux ans après le vote de la loi HPST, la situation dans les hôpitaux n'a jamais été aussi dégradée.

Jamais il n'a manqué autant de moyens en médecins, personnels, lits ou laboratoires pour soigner les patients.

Alors que jamais une loi n'avait suscité une telle opposition des médecins et des personnels hospitaliers, elle a pourtant été votée.

On nous avait dit que :

- ❑ la tarification à l'activité récompenserait ceux qui auraient la meilleure activité ;
- ❑ les pôles permettraient "une meilleure allocation des ressources, voire une gestion de proximité" ;
- ❑ les Agences régionales de santé (ARS) amélioreraient la coordination régionale des soins.

Or, aujourd'hui, la grande majorité des établissements hospitaliers, grands et petits, sont placés en situation de déficit, voire de faillite. Les ARS imposent aux directions des hôpitaux des plans de retour à l'équilibre, destructeurs des services, des emplois et des structures de soins.

Partout on ne parle que de fermetures, de regroupements, de restructurations. Les restructurations de l'hôpital public n'ont qu'un fondement : la réduction des dépenses publiques de santé.

Nos inquiétudes exprimées lors des manifestations contre cette loi, avant qu'elle ne soit votée, sont aggravées. La réalité dépasse tout ce que nous pouvions craindre.

Les pôles ne sont que des instruments de gestion dont les "chefs" devraient

appliquer des contrats quantitatifs et qualitatifs dictés par les ARS et sous le contrôle des directeurs d'établissement. C'est pourquoi le SNMH-FO revendique la remise en place des services, seule organisation réellement garante du bon exercice de la médecine et de l'indépendance des médecins.

L'indépendance des médecins hospitaliers est également menacée par

l'introduction d'un nouveau type de contrat de travail : celui de "clinicien hospitalier" (Art. 19 de la loi HPST), qui impose un contrat d'objectif avec le directeur de l'hôpital, avec une rémunération supplémentaire s'il est réalisé. **Cette disposition est totalement contraire à la déontologie médicale.**

Mais il faut bien constater que l'application de ce nouveau contrat de "clinicien hospitalier" prend du retard. Une dépêche de presse a récemment annoncé que seuls **une vingtaine de ces contrats seraient en préparation, alors que nous sommes plus de 40 000 PH.**

Un récent rapport du CNG "*L'exercice médical à l'hôpital*" prône de nouveaux contrats pour tous les médecins hospitaliers.

Ces contrats incluraient entre autres :

- l'intéressement aux résultats avec une part variable de rémunération de 30 % ;
- l'assujettissement des médecins dans la "gestion médico-économique" ;
- la mise en place "*d'équipes médicales*" déployées sur des territoires ou des communautés hospitalières, ce qui acte la fin des services hospitaliers déjà initiée par la loi HPST.

Ce rapport a été validé par le ministre de la Santé, monsieur Xavier BERTRAND, qui s'est engagé à le mettre en œuvre rapidement par le biais d'accords-cadres signés avec certaines organisations syndicales de praticiens.

C'est une attaque sans précédent contre notre statut actuel de PH, et contre notre indépendance professionnelle.





Le SNMH-FO a été présent dans toutes les manifestations organisées contre la réforme des retraites.

Le SNMH-FO qui a pris position, dès qu'il a pu faire l'analyse de cette loi, pour son retrait, et qui a soutenu les manifestations rassemblant médecins et personnels avec leurs syndicats, s'oppose et s'opposera aux conséquences de sa mise en œuvre. Il soutiendra toutes initiatives et actions allant dans ce sens.

Le SNMH-FO demande :

- 🚫 Le maintien des services et des laboratoires existants avec les moyens budgétaires et en personnels leur permettant de fonctionner.

- 🚫 L'arrêt des regroupements et des restructurations, dont le seul but est de faire des économies au détriment de la proximité des soins et de leur qualité.

Les médecins et les personnels avec leurs syndicats, leurs organisations, se sont mobilisés, parfois avec succès, contre ces restructurations : celles de l'hôpital Trousseau, de la chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri-Mondor à l'AP-HP, celle de l'Institut de Puériculture de Paris (IPP)...

Les médecins hospitaliers ont des revendications, le SNMH-FO les défend et les porte au ministère





Retraites

Retraite : prise en compte de la totalité des rémunérations pour tous, et de ce que nous cotisons réellement pour le calcul de la pension, et pas seulement d'une partie comme aujourd'hui.

Maintien et défense du régime actuel de l'IRCANTEC, le régime complémentaire obligatoire des praticiens hospitaliers. Alors que ce régime a le taux de rendement le plus élevé de toutes les caisses complémentaires, il est actuellement menacé.

Le SNMH-FO a été présent dans toutes les manifestations organisées contre la réforme des retraites.

Numerus clausus

Pour permettre aux services étranglés par l'absence de spécialistes (radiologie, psychiatrie, gynécologie-obstétrique, anesthésie-réanimation...) de continuer à fonctionner, **il faut lever le numerus clausus** et augmenter immédiatement le nombre d'internes de spécialité.

Mise en position de recherche d'affectation

Le SNMH-FO exige que les médecins ne puissent être évalués que par leurs pairs. Le SNMH-FO exige que cette fonction soit retirée au CNG.

Dans son récent rapport d'activité, le CNG annonce qu'il y a eu 54 PH *"accompagnés ou en recherche d'activité"*. Les chirurgiens représentent la moitié de ces PH.

Contre la mise en recherche d'affectation de médecins au CNG, le SNMH-FO exige que tous

les médecins actuellement dans cette situation retrouvent un poste correspondant à leurs vœux dans leur discipline.

Les médecins hospitaliers veulent garder "un grand projet" : soigner les malades. Ils souhaitent que tous les moyens nécessaires soient préservés pour réaliser cet objectif. Ils n'acceptent pas cette dégradation de l'hôpital public organisée par la loi HPST.

Ils veulent défendre leur indépendance professionnelle, inséparable de la défense de leur statut et garante de la qualité de la prise en charge des patients.

Pour la défense de l'hôpital public, les médecins ne sont pas seuls.

Avec la Confédération Force ouvrière, le SNMH-FO défend l'hôpital public, aux côtés des personnels qui défendent leurs conditions de travail, leurs effectifs, les bonnes conditions de délivrance des soins.

Ces élections professionnelles sont l'occasion pour les médecins de dire : "assez de ces réformes"

Le SNMH-FO appelle tous les collègues à voter lors de ces élections, dont la procédure – le vote électronique exclusif – ne facilitera pas l'expression de leur volonté.

Le SNMH-FO l'affirme : pour défendre l'indépendance professionnelle, le statut, l'exercice et l'avenir des PH ainsi que l'hôpital public, il leur faut un syndicat indépendant.

Le SNMH-FO affirme que, pour défendre les collègues victimes des réformes en cours, il faut élire à la commission statutaire nationale et à la commission de discipline des délégués intransigeants.

Avec le SNMH-FO, membre de la Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé, membre de la Confédération syndicale Force ouvrière, les médecins hospitaliers ne sont pas seuls à se battre.

Pour tout contact : E-mail : snmh.fo@fosps.com – Fédération des services publics et des services de santé Force Ouvrière, 153-155, rue de Rome, 75017 Paris.